



BO N°9 du 27 février 2015

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Van Der Bilj Johannes et Brigitte, rue de la Biôle 32, 1918 la Tzoumaz

Situation : Parcelle(s) 5274, folio 24, au lieu-dit Taillay, 1918 la Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3

Coordonnées : 585'350/109'585

Objet : construction d'un chalet de résidence principale avec garage annexé

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : les requérants

Auteur des plans : Max-André Lambiel, Architecte, 1908 Riddes

Dossier déposé le 11 février 2015

Requérant(s) : Besson Delphine, Impasse des Crus, 1918 la Tzoumaz

Situation : Parcelle(s) 6994, folio 40, au lieu-dit Villy, 1918 la Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3

Coordonnées : 583'680/111'190

Objet : construction d'une habitation familiale en résidence principale

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : Delphine et Julien Besson, CP 133, 1918 la Tzoumaz

Auteur des plans : atelier 1912 SA, Route de Plongier, 1912 Leytron

Dossier déposé le 17 février 2015

Requérant(s) : Buisson Philippe et Annytta, rue des Courtenaux 23, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 10164, folio 5, au lieu-dit les Peutis, 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R3

Coordonnées : 583'706/113'491

Objet : Transformation du couvert existant en garage pour véhicule. Construction d'une véranda

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : les requérants

Dossier déposé le 23 février 2015

Requérant(s) : De Thysebaert Jacques et Bénédicte, rue de Pontillas 60, 5380 Fortville

Situation : Parcelle(s) 8887, folio 24, au lieu-dit la Biôle, 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T2

Coordonnées : 589'906/109'955

Objet : pose d'une cabane de jardin pour outillage

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : les requérants

Dossier déposé le 23 février 2015

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 27 février 2015

L'ADMINISTRATION COMMUNALE